

A mon Temples

Mons Habans.

Epoque 12. Mai 1680

265.

Requiescantibus
Tempore le
silence

Mon ne sera il pas d'yr, Mon dieux ^{superstition} Arabes.
que j'ayso oys laisser faire un Amij si intimes -
que ~~m'~~ est le Moriceur de Provins Oys un Amij que
nous et si ^{universite} ^{impunitus} ^{proposse} d'aller ~~au~~ ^{vers}
Acreus stridet et aggrange Soldeu, sans que ce -
talonne Ruy et Paatres de nos Seignors Arches
~~Tant~~ ^{quelques} desyssir que nous oyent le ~~de~~ ^{leur} Ruy,
leuret ce grandis depeal, ruy le Ruy ou de Mie,
je vous suplie, Moriceur, de mea ^{accord} ~~gratification~~
de mon esme, pour en vengadre vous liberte, que
c'est du meilleur de mon cas, que ce vous souhait
a tout et portant le comble de tout honneur, et
aussi le refraction que vous n'ira ^{trouvez} ^{en} ^{ce}
de soin pour auz ditz aux Dizis que s'ay est
d'entre, sans cause d'entre ^{moi}.